

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un.....

Et le quinze décembre.....

à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la fois en présentiel, dans le lieu habituel de ses séances et par visioconférence, sous la présidence de M. MOULA Nicolas - Maire

N°59

Date de convocation

8 DECEMBRE 2021

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., m. FACQ J-M., M. BARBIER J-M., Mme PENING B., Mme DESMETZ C., M. ROUX, Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., Mme GAUTIER A., M. NADIM F., Mme HARDY A-L., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

Date affichage

23 DECEMBRE 2021

ABSENTS REPRESENTÉS : M. FRANTZ S. par Mme KLOECKNER C.
M. FEREC P. par M. MOULA N.
Mme WILLI F. par M. GURDALA J-N.
M. HENRIQUET S. par M. GOUJARD A.
Mme DELEPIERE S. par Mme CARON V.

ABSENTS : M. BEN GHOUZI P-Y., Mme GOULET C., Mme DELEPIERE S.

Secrétaire de séance : Mme Valérie CARON.

OBJET : Autorisation donnée au maire pour signer le marché public relatif à l'émission et la gestion des titres-restaurant

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-29 et L2122-22.

VU le code de la commande publique, notamment son article R2152-7.

VU la délibération n°28 du 25 mai 2020 portant délégations données au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 8 décembre 2021.

La commune a lancé un appel d'offres pour conclure un marché public relatif aux titres-restaurant destinés à l'ensemble des agents de la municipalité et sociale (CCAS) de Lamorlaye.

L'avis de marché a été envoyé le 31 juillet 2021 pour publication sur le profil acheteur de la commune, AchatPublic.com ; au Bulletin officiel des annonces de marchés publics ; et au Journal officiel de l'union européenne. La date limite de réception des plis était fixée au 9 septembre 2021 à 12h00.

A l'issue de période de consultation une seule offre a été reçue.

L'offre unique jugée conforme au cahier des charges a été soumise à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO).

Conformément au code de la commande publique, la CAO, réunie le 8 décembre 2021, a décidé d'attribuer le marché public de services d'émission et de gestion des tickets-restaurant à la société EDENRED FRANCE SAS, moyennant les conditions issues de son offre.

Le rapport de présentation de l'offre unique et le procès-verbal de la CAO figurent en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché public susvisé, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, ci-annexée ; et à assurer le suivi de l'exécution des prestations objet de ce marché public.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public susvisé, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, ci-annexée, et à assurer le suivi de l'exécution des prestations objet de ce marché public.



Le Maire,

Nicolas MOULA